

Les modalités d'inscription aux tests de sélection

Vous devez retirer auprès de notre secrétariat un dossier d'inscription. Au préalable, nous vous conseillons vivement de solliciter un entretien de positionnement. Il favorisera votre orientation vers un programme de formation adapté et individualisé. Il vous suffit pour cela de renseigner la fiche de candidature disponible sur notre site internet ou auprès de notre secrétariat et nous la faire parvenir.

➤ Les tests Jeunesse et Sports (Test des Exigences Préalables à l'entrée en formation : TEP)

Épreuves physiques :

Test navette de Luc Léger : Femme : Palier 5
Homme : Palier 7

Test d'habiletés motrices (page 2)

Sont dispensés de ces tests

Les personnes titulaires : - d'un diplôme délivré par une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports.
- du BAPAAT ou de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport (BEES 1,2,3).

Vous devez fournir une photocopie du diplôme.

Attention le tronc commun ne dispense pas de ces tests

➤ Les tests de l'IRSS

Épreuves Physiques	Les activités physiques d'entretien corporel. (<i>Suivre un cours de renforcement et de stretching de 45 mn</i>) Les activités physiques à caractère ludique. (<i>Sport collectif - 40 mn</i>) Les activités physiques en espace naturel (<i>Course d'orientation</i>)
Entretien individuel	Entretien portant sur les expériences, le projet professionnel du candidat. <i>Durée : 15 mn</i>
Test écrit	Cette épreuve porte sur les connaissances générales des activités pour tous. Elle a pour objectif l'évaluation de l'expression écrite et la réflexion du candidat. <i>Durée 1h30</i>

Attention !, Vous ne pouvez vous présenter aux tests de sélection IRSS que dans la mesure où vous avez validé les TEP, ou êtes dispensés par équivalence.

Validation et barème.

Durée

La durée maximale du parcours doit être égale :

Pour les hommes < à 1 minute 25 secondes

Pour les femmes < à 1 minute 45 secondes

Tout dépassement de temps entraîne **1 point** de pénalité par tranche de 5 secondes.

Toute erreur dans le parcours entraîne des pénalités conformément au tableau ci-dessous :

Pénalités

- Chute d'une latte au passage des haies : **1 point**
- Non franchissement de l'espace [2 mètres (h) - 1,80 mètre (f)] : **1 point**
- Par cible manquée au lancer de balles : **1 point**
- Non-passage à un plot à l'un des 2 slaloms : **1 point**
- Ballon non immobilisé au pied dans le cerceau, au retour : **1 point**
- Toucher de l'élastique (pied) : **1 point**
- Franchissement de l'élastique balle tenue : **1 point**
- Toucher la balle de la main pendant les dribbles au pied : **1 point**
- Par médecine-ball n'atteignant pas la ligne à 5 mètres : **1 point**
- Ne pas contourner ou renverser un plot : **1 point**
- Pieds sur la ligne aux impulsions ou au lancer : **1 point**
- Pieds qui décollent ou non-respect d'une ligne : **1 point**

Pour valider le test il ne faut pas dépasser :

- **3 points** pour moins de 30 ans,
- **4 points** de 30 à 40 ans,
- **5 points** jusqu'à 50 ans,
- **6 points** au-delà.